



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soignants de l'hôpital Robert Ballanger

Question écrite n° 41385

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des soignants de l'hôpital Robert Ballanger, qu'elle a rencontrés à l'occasion de leur assemblée générale. Cet échange a permis de mettre en lumière à quel point les conditions de travail dans cet établissement se sont dégradées. Mme la députée rappelle que l'ensemble des personnels de cet établissement ont été pleinement mobilisés pendant les vagues successives de l'épidémie de covid-19, ne ménageant pas leurs efforts, *a fortiori* dans un département en manque criant de moyens et comptant parmi les territoires les plus gravement touchés de France. Pourtant, aucune dotation supplémentaire, aucune nouvelle mesure de renforcement statutaire n'est venue apporter le soutien tant attendu par l'ensemble de la communauté hospitalière. Pire, la logique d'attractivité, qui concerne pourtant un bien commun qui gagnerait à rester totalement en dehors du marché, conduit dans la région à renforcer un système de santé à deux vitesses. Mme la députée en veut pour exemple le récit de soignants sur des journées avec une présence de seulement deux aides-soignantes pour vingt-neuf patients dans le service de gériatrie à Ballanger, ce qui conduit logiquement à une baisse qualitative des soins, à leur déshumanisation. La souffrance et le mal-être engendrés par cette situation de sous-investissement chronique doivent être entendus et traités avec le plus grand soin. La pandémie aurait dû susciter un investissement inédit en ce sens. Mme la députée soulève aussi le problème persistant du statut. Elle a ainsi rencontré certaines aides-soignantes qui sont contractuelles depuis dix ans. Dans d'autres corps, comme celui du personnel technique, ce délai peut aller jusqu'à quatorze ans. Là encore, cette situation est de nature à dégrader fortement le lien de confiance entre la direction et les salariés de l'hôpital. Mme la députée renouvelle sa demande déjà formulée auprès de l'État : que le plan de rattrapage pour le 93, qui concerne aujourd'hui la police, la justice et l'éducation, s'étende à la fonction publique hospitalière. Avec de nombreux élus du département, elle l'avait demandé avant l'arrivée de l'épidémie. Aujourd'hui, c'est une nécessité criante. Alors que le PLFSS va être discuté au Parlement, Mme la députée demande à ce que la situation des soignants et des établissements de santé de Seine-Saint-Denis soit regardée avec la plus grande volonté politique. Elle souhaite donc obtenir des éclaircissements de la part de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la démarche qu'il compte entreprendre pour reconstruire le lien indispensable entre l'ensemble du personnel soignant et leur ministère de tutelle, qui apparaît fortement dégradé. Applaudis lors de la pandémie, ils ne peuvent demeurer les laissés pour compte de la fonction publique. Elle souhaite d'autre part qu'il prenne la pleine mesure de la situation catastrophique que connaît la Seine-Saint-Denis et l'hôpital Robert Ballanger en particulier et qu'il rehausse les dotations afin de pourvoir à la pénurie de moyens que connaissent les soignants de ce territoire bien trop délaissé.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41385

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7124

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)